

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Kibungu, le 29 mars 1960.-
de

-K.C.-
RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

(¹) N° 1.052/Sec.11/02/V.E.-

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :



C.P.I. à Monsieur le Résident Général
à Usumbura.-

C.P.I. à Monsieur le Résident Spécial
du Ruanda à Kigali.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
J. PETIT.-

Cautionnement
d'immigration
Mr. et Mme
MANSUKHLAL JANNADAS
UNARKAR.-

A Monsieur le Gouverneur Général du
Congo Belge et du Ruanda-Urundi

à

LEOPOLDVILLE.-

S/c. de Monsieur le Résident Général
à Usumbura.-

S/c. de Monsieur le Résident Spécial
du Ruanda à Kigali.-

Monsieur le Gouverneur Général,

Suite à votre lettre n° 05/03706 du 7
mars 1960, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, en
annexe, copie du reçu délivré à Monsieur Jannadas H.
Unarkar, par le Comptoir National d'Escompte de Paris
à Bombay, pour le paiement du cautionnement.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
J. PETIT.-

Comptoir National d'Escompte de Paris
(Incorporated in France With Limited Liability)

BOMBAY BRANCH.

Received from Mr. Jannada H. Urnakar, Bombay,
the sum of Rs 5650/- only (Rupees five thousand six
hundred fifty only) for credit of account of Belgian
Consulate General account "C" as per his letter Q 19-4-50.

Signé illisible.

(Sceau du comptoir national d'escompte
de Paris à Bombay)

Bombay 19 th April 1950

Comptoir National d'Escompte de Paris
(Incorporated in France With Limited Liability)

BOMBAY BRANCH.

Received from Mr. Jannada H. Urnakar, Bombay,
the sum of Rs 5650/- only (Rupees five thousand six
hundred fifty only) for credit of account of Belgian
Consulate General account "C" as per his letter Q 19-4-50.

Signé illisible.

(Sceau du comptoir national d'escompte
de Paris à Bombay)

Bombay 19 th April 1950

Comptoir National d'Escompte de Paris
(Incorporated in France With Limited Liability)

BOOMBAY BRANCH.

Reccived from Mr. Jamnada H. Urnakar, Bombay,
the sum of Rs 5650/- only (Rupees five thousand six
hundred fefty only) for credit of accdnt of Belgian
Consulate General account "C" as fri his letter Q 19-4-50.

Signé illisible.

(Sceau du comptoir national d'escompte
de Paris à Bombay)

Bombay 19 th April 1950

Administration de la Sûreté
Administratie van de Veiligheid

(1) N° 05/

7. MAR 60 03706

Cl. 13.680

Réf. n° :
Verw. nr. :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Cautionnement
d'immigration
M. et Mme
MANSUKHLAL JAMNADAS
UNARKAR

--:

*2098 / Sec 11 / 02 / DE
21. 3. 60*

*Compte tenu
M. Jamnadas*

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à
K I B U N G U

Monsieur l'Administrateur,

Me référant à votre lettre n° 214/Sec.11/02/DM du 18 janvier 1960 adressée à M. le Résident Général du Territoire du Ruanda-Urundi à Usumbura, j'ai l'honneur de vous demander de me faire connaître sur base de quel cautionnement ou garantie d'immigration les permis de retour n° 7030/30/59 et 7030/31/59 ont été délivrés à M. et Mme MANSUKHLAL JAMNADAS UNARKAR (cfr vade mecum page 17, paragraphe 2).

LE GOUVERNEUR GENERAL,
p.o. Le Chef de Section,

P. B O D S O N.-

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro. — Gelieve in het antwoord nummer en datum te vermelden.

/13.9./

Présidence du Ruanda.-
Territoire de Kibungu.-

OBJET:

Permis de retour
M. et Mme Mansukhlal
Jammadas Markar.-

Kibungu, le 18 janvier 1960.-

N° 24 /Sec.11/02/D.-

C.P.I. à Monsieur le Vice-Gouverneur-Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi à Usumbura, suite
à sa lettre 1111/10406/06997 du 31 décembre 1959.-

C.P.I. à Monsieur le Président du Ruanda à Kigali.

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.-

A Monsieur le Gouverneur Général du Congo-Belge
et du Ruanda-Urundi

LEOPOLDVILLE.-

Monsieur le Gouverneur Général,

Suite à votre lettre 05/19147 du 8 décembre
1959, j'ai l'honneur de vous informer que les permis
de retour 7030/30/59 et 7030/31/59 ont été délivrés
aux intéressés sur présentation d'un passeport ~~est.~~
Monsieur Mansukhlal possède un magasin prospère au
centre commercial de Kibungu et reviendra avant l'éc-
héance du permis de retour, en reprendre la gestion.-

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.-

/ C C P I E /

OBJET:

N° 214/Sec.11/C2/DL.-

Permis de retour
M. et Mme Mansukhlal
Jannadas Unarker.-

C.F.1. à Monsieur le Vice-Gouverneur
Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi
à Usumbura, suite à sa lettre 1111/10406
06997 du 31 décembre 1959.-

C.F.1. à Monsieur le Résident du Ruanda
à Kigali.-

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.-

A Monsieur le Gouverneur Général du
Congo Belge et du Ruanda-Urundi

à

LEOPOLDVILLE.-

Monsieur le Gouverneur Général,

Suite à votre lettre 05/19147 du 8
décembre 1959, j'ai l'honneur de vous informer que les
permis de retour 7030/30/59 et 7030/31/59 ont été délivrés
aux intéressés sur présentation d'un passeport visé.
Monsieur Mansukhlal possède un magasin prospère au centre
commercial de Kibungu et reviendra avant l'échéance du
permis de retour, en reprendre la gestion.-

L'Administrateur de Territoire,
(sé) J. PETIT.-

RUANDA-URUNDI GEBIED

✓ (1) N°1111/ 01469 / 10010

SERVICE DES A.P.A.J.

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :

Cautionnements
d'immigration
M. et Mme MANSUKHLAL
JAMNADAS UNARKAR

I.552
Cl. 13.680

1107/sec 11/02/VE
27.2-60

Transmis copie pour information à
Mr. l'Administrateur de Territoire
à Kibungu.

Le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
p.o.

Pour le Chef du Service des Affaires Po-
litiques, Administratives et Judiciali-
res, ai

Le Chef du 2e Bureau, f.f.
P. PONCELET.

P. Poncelet

Monsieur le Gouverneur Général
à
LEOPOLDVILLE/KALINA

Monsieur le Gouverneur Général,

Me référant à votre transmis n°05/2234
du 9 février 1960, j'ai l'honneur de vous faire
parvenir ci-joint la lettre n°214/SEC.11/02/DM du
18 janvier 1960 de l'Administrateur de Territoire de
Kibungu relative à l'objet ci-émergé.

C'est par une erreur de transmission que
cette lettre ne vous avait pas été adressée directe-
ment.

Le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
p.o.

Pour le Chef du Service des Affaires Politi-
ques, Administratives et Judiciaires, ai

Le Chef du 2e Bureau, f.f.
P. PONCELET.

(âé)

Kibungu, le 24 février 1960.-

OBJET:

cautionsnements
d'immigration
M. et Mme Mansukhlal
Jannadas Charker.-

N° 720 /Sec.11/02/DI.-

C. S. à Monsieur le Vice-gouverneur
Général, Gouverneur du Ruanda-Brundi
à Usumbura.

C. S. à Monsieur le Résident du Ruanda
à Kigali.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRES,
J. PETIT.-

li

A Monsieur le gouverneur Général du
Congo Belge et du Ruanda-Brundi

à

LEOPOLDVILLE.-

C. S. de Monsieur le Vice-gouverneur
Général, Gouverneur du Ruanda-
Brundi à Usumbura.

C. S. de Monsieur le Résident du Ruanda
à Kigali.

Monsieur le gouverneur Général,

En suite à votre lettre n° 05/02234 du 9
février 1960, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai
répondu à votre n° 05/13.147 du 3 décembre 1959 par ma
lettre n° 214/Sec.11/02/DI. du 13 janvier 1960.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRES,
J. PETIT.-

Administration de la Sûreté
Administratie van de Veiligheid

Cl. 13.680

(1) N° 05/

-9.FEV.60 02234

Réf. n° :
Verw. nr. :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

1012 / Sec H / 02 / DM
20. 2. 1960

Cautionnements
d'immigration
M. et Mme MANSUKHLAL
JAMNADAS UNARKAR

--:-

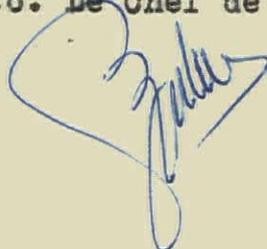
Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

K I B U N G U

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de rappeler à votre bonne attention ma lettre n° 05/19147 du 8 décembre 1959, relative aux cautionnements d'immigration de M. et Mme MANSUKHLAL JAMNADAS UNARKAR, à laquelle je n'ai pas encore reçu de réponse à ce jour.

LE GOUVERNEUR GENERAL,
p.o. Le Chef de Section,



P. B O D S O N.--

Administration de la Sûreté
Administratie van de Veiligheid

Cl. 13.680

(1) N° 05/ -8.DEC 59 19147

Réf. n° :
Verw. nr. :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

7 / Sec 11 / 02 / DM
3. 1. 190

Cautiounnements
d'immigration
M. et Mme MANSUKHLAL
JAMNADAS UNARKAR

-:-

Monsieur l'Administrateur de Territoire

de et à

K I B U N G U

Monsieur l'Administrateur,

Me référant à votre lettre n° 4002/SEC.11/02/VE du 9 octobre 1959 adressée à M. le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Territoire du Ruanda-Urundi à Usumbura, j'ai l'honneur de vous demander de me faire connaître sur base de quels documents les permis de retour n°s 730/30/59 et 730/31/59 ont été délivrés au nommé MANSUKHLAL JAMNADAS UNARKAR et à son épouse.

LE GOUVERNEUR GENERAL,
p.o. Le Chef de Section,

P. B O D S O N.-

RUANDA-URUNDI GEBIED

(*) N° 1111/

10406/ 80897

SERVICE DES A.P.A.J.

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

147 / Sec 11/02 / DM
10. 1. 1960

Monsieur l'Administrateur de Territoire
à
KIBUNGU.



Remboursement
cautionnement
M. et Mme MANSUKHLAL
JAMNADAS UNARKAR.

I. 552

(à rappeler s.v.p.)

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Je référant à la lettre n°05/19147 que
Mr. le Gouverneur Général vous a adressée en date
du 8 décembre 1959 concernant l'objet ci-émargé,
j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir
me faire parvenir une copie de la réponse qui a
pu être réservée à cette correspondance.

Le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,

p.o.

Pour le Chef du Service des Affaires Poli-
tiques, Administratives et Judiciaires, ai

Le Chef de Bureau Adjoint,
R. GAUTIER.



-X.-
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

M
Kibungu le 4 novembre 1959.
de

(*) N° 4356 /Sec.12/02/VE.

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

TRANSMIS copie pour information à
-Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur
du Ruanda-Urundi à USUMBURA, suite à son n°
1111/06825/04616 du 24.8.59 et n° 1111/06923/
04685 du 27.8.59.-
-Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.

L'Administrateur de Territoire.-
PETIT.J.

Remboursement cautionnement
d'immigration MANSUKHLAL
JANNADAS Unarkar.

Monsieur le Gouverneur Général
à

BRUSSELS

Sous couvert de Monsieur le Résident du Ruanda
à KIGALI

Sous couvert de Monsieur le Vice-Gouverneur
Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi à USUMBURA

Monsieur le Gouverneur Général,

Me référant à votre lettre n° 05/16796/ du 27
octobre 1959, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-annexé
copie de ma lettre n° 4002/Sec.11/02/VE du 9 octobre 1959,
adressée à Monsieur le Vice-Gouverneur Général à Usumbura,
suite à ses lettres n° 1111/06825/04616 du 24 août 1959
et n° 1111/06923/04685 du 27 août 1959.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE.-
PETIT.J.

Administration de la Sûreté

Administratie van de Veiligheid

27.OCT 59 16796

Cl. 13.680

(1) N° 05/

Réf. n° :

Verw. nr. :

Annexe :

Bijlage :

Objet :

Voorwerp :

Remboursement
cautionnement
d'immigration
MANSUKHLAL JAMNADAS
Unarkar

--

6146 / Jca 12/02/59
1-11-59

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

K I B U N G U

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de rappeler à votre bonne attention la lettre n° 1499/Imm. du 7 septembre 1959 vous adressée par l'Administrateur du Territoire de Kigali, et de vous prier de me faire connaître la suite que vous avez réservée à cette affaire.

LE GOUVERNEUR GENERAL,
p.o. Le Chef de Section,

P. BODSON.-

Kibungu, le 9 octobre 1959.-

N° 4002 /SEC.11/02/VE

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi
à

U S U M B U R A

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Me référant à vos lettres n° 1111/06825/04616 du 24 août et N° 1111/06925/04685 du 20 août, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé MANSUKHLAL JANNADAS UNARKAR a résidé en territoire de Kibungu jusqu'au 9 octobre 59. Il est immatriculé à Usumbura le 6 août 1950 sous n° 3421 F°100 Vol.VI. Il était inscrit à Kibungu le 7.1.1955 sous n° 22 dans le registre de la population.

Il est né à Junegald le 24 février 1929 son père est Jannadas HARSUKLAL UNARKER et sa mère est KANTA J. UNARKER sa nationalité est indienne. Il est marié à PUSPABEN née à DARESSALAM le 6 décembre 1936 immatriculée à Albertville le 5 mai 1957 sous n° 110 Vol.VII bis F°7. Il est père de deux enfants RITEN et SANDHYA.

Il s'est fait rayer ce jour pour les Indes et il voyagera avec sa femme et enfants. Il s'est procuré un permis de retour à Kibungu n° 730/30/59 et 730/31/59.-

L'Administrateur de Territoire.-
PETIT.J.

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DU RUANDA

COMMISSARIAT DE POLICE DE KIGALI.-

(*) N° 1499 / Imm.-

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
de & à K I B U N G U .-

Immigration
MANSUKHLAL JAMNADAS
UNARKAR.-

CPI à Monsieur le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi à USUMBURA, suite
à sa lettre n° 1111/06825/04616 du 24 août
1959.

CPI à Monsieur le Gouverneur Général à LEOPOLDVILLE
LE, suite à sa lettre n° 05/11748 du 3 août
1959, adressée à Monsieur le Vice-Gouverneur
Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi à
USUMBURA.

*4986 / Jee 11/02/09
18-9-59*

Kigali le 7 septembre 1959

Pour l'Administrateur de Territoire

Le Préposé à la population.-

↓ CROONENBORGHES, Victor.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe la
lettre n° 1111/06825/04616 de Monsieur le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi à USUMBURA en vous signalant
que d'après les renseignements obtenus l'intéressé réside en
Territoire de KIBUNGU.-

Je vous informe que l'intéressé est associé à un
Commerçant du nom de VRAJDAS Makanji de KIGALI qui m'a donné
son adresse actuelle.

Vous voudrez envoyer votre réponse directement aux
autorités précitées.-

Pour l'Administrateur de Territoire

Le Préposé à la Population Blanche,
CROONENBORGHES, V.-

RG/RT.

RUANDA-URUNDI GEBIED

SERVICE DES A.P.A.J.

(N° 1111/

06923 / 04035

TRANSMIS copie pour information à Monsieur le Gouverneur Général à LEOPOLDVILLE/KALINA me référant à sa lettre n°05/11748 du 3 août 1959 (classement 13680-13681; 51759-51760.)

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Renseignements
MANSUKHLAL JAMNADAS
UNARKAR
I.552.

*4634 / Je 14/02 / VE
30-8-59*

Monsieur l'Administrateur de Territoire
à
KIBUNGU

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approcher le sieur HARSUKHLAL JAMNADAS UNARKAR commerçant, résidant à Kibungu, B.P.20, aux fins de lui demander si son frère MANSUKHLAL JAMNADAS UNARKAR né le 24 février 1929 habite actuellement le Territoire du Ruanda-Urundi ou de la Colonie.

Dans l'affirmative, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir tous les renseignements que vous pourrez obtenir au sujet du second cité.

Le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
p.o.

Pour le Chef du Service des Affaires Politiques,
Administratives et Judiciaires, a.i.
Le Chef du 2ème Bureau, f.f.

D. PONCELLET

*Usumbura
A. P. J. 6.8.59
22.3421 F° 100-
Vol. VI.*

*Usumbura à Kibungu
le 2.8.59 20.22.*

*A quelle adresse
g. no. 54 - pour l'india*